5A

Plan Local d'Urbanisme de LA GOUESNIERE

REVISION

Plan d'ensemble

DOCUMENT GRAPHIQUE

SARL atelier du CANAL
architectes urbanistes

74C, rue de Paris
CS 33105
35031 Rennes Cedex
Tél : 02 99 22 78 00
Fax : 02 99 22 78 01

atelier du CANAL

Arrêté le :	**18/11/2014**	
Approuvé le :	**31/05/2016**	

EMISSION ORIGINALE	MODIFICATIONS	Date
Date : Juille 2016	Mise en oeuvre du droit de préemption urbain	05/07/16
Echelle : 1/5000°		

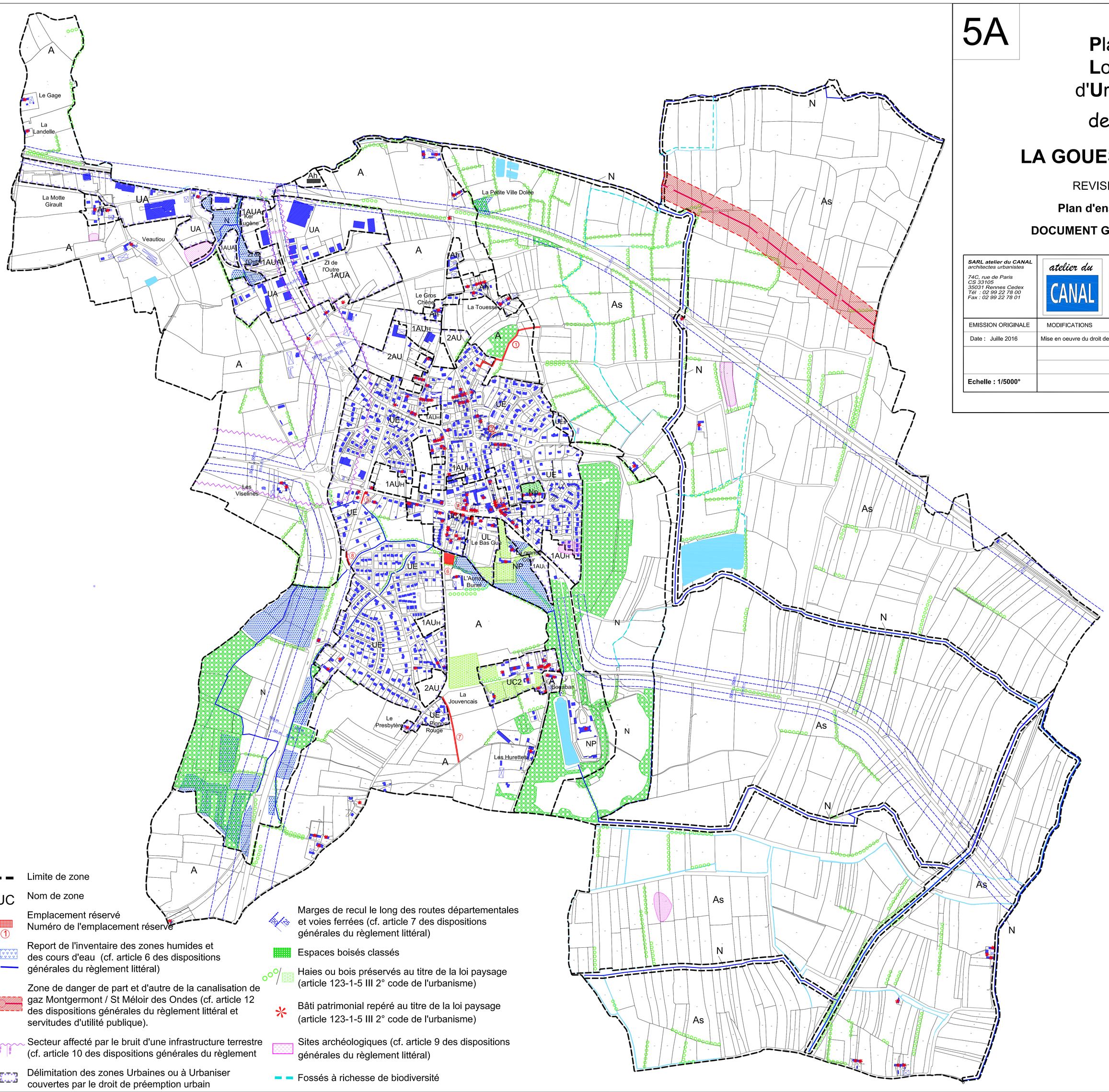

- Limite de zone
- UC — Nom de zone
- Emplacement réservé — Numéro de l'emplacement réservé
- Report de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau (cf. article 6 des dispositions générales du règlement littéral)
- Zone de danger de part et d'autre de la canalisation de gaz Montgermont / St Méloir des Ondes (cf. article 12 des dispositions générales du règlement littéral et servitudes d'utilité publique).
- Secteur affecté par le bruit d'une infrastructure terrestre (cf. article 10 des dispositions générales du règlement
- Délimitation des zones Urbaines ou à Urbaniser couvertes par le droit de préemption urbain
- Marges de recul le long des routes départementales et voies ferrées (cf. article 7 des dispositions générales du règlement littéral)
- Espaces boisés classés
- Haies ou bois préservés au titre de la loi paysage (article 123-1-5 III 2° code de l'urbanisme)
- Bâti patrimonial repéré au titre de la loi paysage (article 123-1-5 III 2° code de l'urbanisme)
- Sites archéologiques (cf. article 9 des dispositions générales du règlement littéral)
- Fossés à richesse de biodiversité